

DELIBERATION

du conseil d'administration de l'université de Reims-Champagne-Ardenne

Séance du 14 mars 2023

Délibération n°01 - 2023 relative à l'approbation du procès-verbal du 6 décembre 2022

Le conseil d'administration de l'université Reims Champagne-Ardenne approuve le procès-verbal de la séance du 6 décembre 2022.

Membres ayant voix délibérative

Membres en exercice 36 Mem		Membres présents	25
Majorité absolue	19	Membres représentés	6
Nombre de pouvoirs	6		

Décompte des suffrages

Votants	31	Pour	31	Contre	0	Abstentions	0

Délibération adoptée

Pour le président et par délégation

Le vice-président du conseil d'administration Olivier DUPERON

Document en annexe au présent extrait : PV 6 décembre 2022

Extrait transmis au Recteur, chancelier des universités le : 16/03/23

Document mis en ligne le : 16/03/23